



Qu'est ce que le proces verbal?

Par **caro22**, le **13/02/2009** à **18:05**

Bonjour a tous et a toutes, rnVoila mon histoire: J'ai 21ans et Il y a 9 mois, j'ai commis un délit appeler vol a l'etallage.(des bijoux de pacotilles pour 55euros)rnLa police ma fait signer un proces verbal comme quoi je reconnaissai les faits. Ma question est de savoir a quoi va servir ce PV apres qu'il ai été signer? Est ce que je risque d'etre fiché a la police?rnCela fait 9 mois et je n'ai eu aucune nouvelles depuis ce jour.rnEt si la personne avait porter plainte, est ce que je le saurais? rnVos reponses m'aideraient tres fort car depuis 9 mois je vais tres mal, jeme pose pleins de questions. Une chose est certaine: je ne recommencerais plus jamais, une fois mais plus jms.rnCaro22

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **16:51**

Bonjour,rnrnLe procès-verbal est un acte officiel qui prouve que vous reconnaissez les faits qui vous sont reprochés et qui sont relatés.rnrnEffectivement, il ne faut pas recommencer car vous êtes fiché à la Police.rnrnComme le vol est de peu d'importance, il n'y aura pas forcément de poursuites et si oui, ce serait devant le Tribunal de Police. Vous vous excuserez et vous n'aurez que des recommandations de ne pas recommencer.rnrnNe vous faites pas de souci et, promis, ne recommencez pas.rnCordialement

Par **caro22**, le **15/02/2009** à **16:55**

Encore merci et on est fiché a la police combien de temps? Au stic c'est entre 5 et 40ans mais combien de temps a la police?rnFait il faire la demande au procureur de la republique

pour effacer au STIC? Je suis belge aussi, je sais pas si la loi est différente?

Par **Paula**, le **15/02/2009 à 16:57**

Bonjour, On est fiché un bon moment, mais ne vous faites pas de souci. Vous direz que vous regrettez. Avez-vous rendu les bijoux ou les avez-vous payés ? Cordialement

Par **caro22**, le **15/02/2009 à 17:13**

Je les aient rendu mais je n'avait pas de quoi payer donc non j'ai pas payer. J'ai vraiment honte et je me pose pleis de questions depuis 9 mois. Est ce que je le saurai si la personne avait porter plainte? En cas de vol sur mon lieu de travail estb ce que la police va revoir les fiches? Est ce qu'ils demande les cartes d'identites de tout le monde? J'ai peur qu'on m'accuse a tort a cause de ca. Pourtant je promet (je jure également) de ne plus jamais recommencer! 3un bob moment cad combien de temps? Un tres tres gharnd merci pour votre gentillesse et vos reponsesr Caro22

Par **Paula**, le **15/02/2009 à 17:16**

Bonjour, Pas de panique. Puisque vous avez rendu les bijoux, personne ne portera plainte car le préjudice n'existe pas. Ils sont gardés à peu près 10 ans. Tour le monde a fait des erreurs dans sa vie caro 22, ne vous faites pas tout ce stress. Allez une petite séance de méditation et ça va passer. Les Tribunaux ont d'autres procès à régler. Le vôtre est trop minime. Surtout, prenez soin de votre moral et de votre santé. Amitiés

Par **caro22**, le **15/02/2009 à 17:21**

ca veut dire quoi que le prejudice n'existe pas? CA veut dire que c'est comme si je n'avait rien fait? Mais suis je inscrite a la STIC alors? Ficher? Un enorme merci encore, je vais suivre vos conseils. Heureusement qu'il y a des gents comme vous qui permettent a des personnes de trouver des reponses aux questions auxquels la police ne voudraient meme pas repondre. Caro 22

Par **Paula**, le **15/02/2009 à 17:25**

Bonjour, Vous n'êtes pas inscrite au STIC car ce n'est que pour les gros délits (les vols très importants), les crimes etc... Pas dans votre cas. Quand je dis qu'il n'y a pas eu de préjudice, c'est que les bijoux ont été remis au vendeur, donc si je peux le dire comme ça "tout va bien". Juste le procès verbal qui reste dans les archives de la Police. Allez, pas de

souci et bonne continuation Amitiés

Par **frog**, le **15/02/2009** à **17:41**

[citation]Vous n'êtes pas inscrite au STIC car ce n'est que pour les gros délits (les vols très importants), les crimes etc... Pas dans votre cas. rn[/citation]rnTous les mis en cause, plaignants et témoins sont inscrits au STIC dans la rubrique correspondante. Ce qui peut éventuellement changer, c'est l'étendue de l'inscription (STIC local ou CHEOPS, national).rnD'ailleurs, si la mise en cause n'est pas inscrite au STIC, dans quel autre fichier pourrait-elle l'être ? Le STIC/CHEOPS/Canonge, la police n'a que ça.

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **17:43**

Bonjour,rnOui, Oui, autant pour moi frog.rnAmitiés sincères

Par **caro22**, le **15/02/2009** à **18:23**

ca veut dire quoi? Que je suis au Stic?

Par **citoyenalpha**, le **16/02/2009** à **09:33**

BonjourrrnLe procès verbal en droit pénal est un acte par lequel une autorité publique habilitée relate les propos rapportés ou les faits constatés. rnLe procès verbal est soit souvent soit de droit (PV constatant une infraction routière) considéré par les autorités judiciaires comme preuve jusqu'à preuve du contraire. rnL'article 311-13 du code pénal dispose que :rnLa tentative des délits prévus au présent chapitre est punie des mêmes peines.rnLa remise du bien dérobé n'implique pas par conséquent l'extinction des poursuites.rnrnLe vol est un délit pouvant être sanctionné par une amende et une peine d'emprisonnement. La personne ne peut se prévaloir de méconnaître que le vol est un délit grave. De ce fait il est important de prendre conscience que l'acte est inadmissible et peut être sévèrement sanctionné par les tribunaux notamment en cas de récidive. Je le fais bien le procureur lol!!rnToutefois au vu de la valeur du bien dérobé, de la remise du bien à son propriétaire et s'il s'agit d'un premier délit le procureur soit classera sans suite soit vous convoquera pour un rappel à la loi ou une composition pénale. rnAlors je suis d'accord sur le fait que l'erreur est humaine et aussi que faute avouée faite à moitié pardonnée. Comme le rappelait mon confrère votre cas est dérisoire au vu des dossiers à traîner et par les délégués du procureur et par les tribunaux.rnAttention car effectivement vous êtes fiché et par conséquent en cas de récidive les poursuites par le procureur sont assurées.rnEn résumé " Ce n'est pas bien. Pour cette fois je vais vous laisser rentrer chez vous mais la prochaine fois vous serez puni voir vous irez vous expliquez devant le tribunal"rnRestant à votre disposition

Par **caro22**, le **16/02/2009 à 09:44**

Bonjour,
Merci pour m'avoir informer un peu plus sur le sujet!
Je ne recommencerais plus, promis. Ca parait bete sur le coup(surtout que ca ne me resseble pas)mais il y a des lourdes consequences a voler un bete objet.
C'etai ma premiere fois et rien que d'y penser ca me fait mal au ventre.CA fait 9 mois pourtant que j'y pense et repense sans arret.
Croyez vous que si j'ecris au STIC dans 5ans ils effaceront mon dossier ou alors il faut ecrire au Procureur?Avez vous l'adresse du STIC parce que je ne la trouve nul part.(s'il y en a une?) ou alors ca s'efface tout seul?Pour un vol a l'etalage c'est 5 ans ou plus?
Apres j'arrete avec mes questions parce que ca devient long!
Encore un grand merci a tout le monde pour m'avoir si bien eclairée sur le sujet.
CAro22

Par **citoyenalpha**, le **16/02/2009 à 10:05**

Bonjour
pour savoir si vous avez été effacé au STIC (car vous y êtes inscrite) il vous faudra le demander à la CNIL.
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
8 rue Vivienne CS 30223
75083 PARIS CEDEX 02
Vous serez fiché légalement pendant 5 ans au STIC.
Vous pourrez alors demander en cas de conservation de votre fiche au procureur son effacement.
Il convient toutefois de rappeler que le fichier STIC est un fichier de police. Il est un moyen d'investigation et non de répression. Tout manquement à cette règle peut être dénnée à la justice administrative qui sera ravie de rappeler les principes de droit en vigueur dans notre République.
Restant à votre disposition.

Par **caro22**, le **16/02/2009 à 10:33**

c'est quoi un moyen d'investigation et non de répression?

Par **citoyenalpha**, le **16/02/2009 à 10:35**

investigation = recherche enquêtern
répression = interdiction de, obligation de,

Par **caro22**, le **16/02/2009 à 10:47**

Il convient toutefois de rappeler que le fichier STIC est un fichier de police. Il est un moyen d'investigation et non de répression. Tout manquement à cette règle peut être dénnée à la justice administrative qui sera ravie de rappeler les principes de droit en vigueur dans notre Républiquern
Je n'ai pas compris. Excusez moi
CAro22

Par **caro22**, le **17/02/2009 à 10:05**

Bonjour,rnExcusez moi mais je n'ai pas compris ce que vous voulez dire.rnCaro22

Par **Martine** , le **19/04/2012 à 12:58**

[fluo]BONJOUR[/fluo]rnJ'ai eu un procès verbal éé je voudrai savoir si joraii rendez vous au tribunal ? :(

Par **boubaba10**, le **25/05/2014 à 11:56**

[fluo]BONJOUR[/fluo]rnJ'ai jeter une bombe a eau sur quelqu'un j'ai 13 ans j'ai eu un pv et je regrette je veux faire de longues études et avoir un bon métier est-ce que cela me frenera dans ma scolarité ??

Par **Amanda 95**, le **03/07/2018 à 15:08**

BonjourrnJe voudrais poser une question ou raconter un peu mon histoire et j'attends votre réponse rnUn jour on est sortie moi mon mari et mon fils pour faire une petite ballade au bord du lac et mon mari a mal garé la voiture et comme si une personne pouvait le faire j'ai lui demandé de la déplacer il voulait pas alors j'ai lui demandé les clés pour la déplacer et effectivement je l'ai déplacé juste au moment où j'ai pris le volant pour la déplacer il y'avait une voiture pour police qui passait alors il nous ont bien regardé après il ont continué leur chemin juste où moment où je l'ai stationné et coupé le moteur on les a vu contourner ça veut dire revenir en arrière et venir demander les papiers du véhicule identité et permis et moi comme par hasard j'avais oublié mon porte-monnaie à la maison alors il nous ont donné rendez-vous pour le commissariat de police après il nous ont collé un procès-verbal on me disant que j'avais pas le droit de conduire ici en France avec un permis étranger rnEt du coup il ont pris que mes empreintes à moi et des photos de moi et moi le truc si que si je savais que ça était interdit je ne prendrais pas le risque même pas de m'asseoir côté conducteur j'ai un bébé de 20 mois je ne pense qu'à lui je suis pour le moment maman ou foyer mais vraiment ma vie a été bouleversée à cause d'une erreur que je n'ai pas eu connaissance parce que si je savais impossible que je commette une telle erreur le souci est que la dame qui m'a accueillie et qui a pris ma déposition et qui nous a fait un procès-verbal elle m'a dit que je vous rappellerai pour vous tenir au courant de la suite des événements mais comme j'ai pas reçu d'appel alors j'ai rappelé mais je suis tombée sur une personne très méchante qui me dit comment la personne s'appelle j'ai lui dit que je ne savais pas elle m'a dit ben je ne peux rien faire là je ne fais que des couchemars dans toute ma vie je ne suis jamais rentré dans un commissariat de police je suis dégoûté de moi-même il m'ont traité comme une personne qui a tué ou je ne s'est pas trop qu'il est Je suis au bout de ma vie rnJe n'en peux plus toute ma vie j'étais assise nette et assise correctement Je ne sais plus quoi faire rnEt la meilleure si que personne ne me comprend même mon mari il est faux parce que il n'ont pas touché à lui rnUne dernière question ça veut dire

que maintenant je suis afficher ou niveau des service de police sa veut dire que j'ai un cassier judiciaire ?????? rnSvp donner moi des reponce